

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016**

Date de convocation : 06/10/2016  
Date d'affichage : 06/10/2016

**NOMBRE DE MEMBRES**  
En exercice : 15  
Présents : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil seize, le treize octobre, à 18 H 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire (pouvoir de Pierre OZANGE)

Présents : MM Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT (pouvoir de Kévin LAMBERT), Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Michel GERVAIS, Jean-Claude GOUHIER, David MAINFRAY, Olivier CHEVÉE, Pauline LUBINEAU, Alain PICHER, Gilles LEBRAY

Absents : Néant

Excusés : Pierre OZANGE (pouvoir à Didier TORCHÉ), Kévin LAMBERT (pouvoir à Mathieu ALBERT),

Secrétaire : Pauline LUBINEAU

Monsieur Didier TORCHÉ ouvre la séance et donne lecture des décisions 2016-4 à 2016-7 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

**MUNICIPALISATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une demande de municipalisation de la caisse des écoles a été faite au comité technique du centre de gestion pour le 1<sup>er</sup> octobre 2016 avec un rattachement de personnel. Monsieur le maire informe ses collègues que le comité technique a émis un avis favorable en date du 20 septembre 2016. Monsieur le Maire souligne que cette municipalisation n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une question d'écritures comptables. Le budget de la caisse des écoles sera mis en sommeil pour 3 ans et donc intégré dans le budget communal.

**ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE – CREATION DE POSTE - REGULARISATION**

Considérant l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe en date du 20 septembre 2016, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à temps non complet (22.96/35<sup>ème</sup> annualisé) avec conservation de l'ancienneté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

- Accepte la création (pour régularisation) d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à temps non complet (22.96/35<sup>ème</sup> annualisé) avec conservation de l'ancienneté
- Accepte de modifier ainsi le tableau des emplois.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Rédacteur	B	1	35 heures / semaine
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1 poste à 35 heures / semaine 1 poste à 30.02/35 <sup>ème</sup> annualisé 1 poste à 22.96/35 <sup>ème</sup> annualisé
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe		1	1 poste à 12 heures / semaine
<b>TOTAL</b>		5	

- Accepte d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE – AFFILIATION A LA CNRACL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe occupant les fonctions d'agent de garderie et d'agent de restauration effectuée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 plus de 28 heures par semaine. En conséquence, Monsieur le Maire souligne qu'une affiliation à la CNRACL est requise pour cet agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Autorise Monsieur le Maire à demander l'affiliation à la CNRACL pour cet agent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

**DOCUMENT UNIQUE ET PROGRAMME D'ACTIONS**

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, vice-présidente de la commission « prévention et sécurité des agents », rappelle qu'une aide de 2000 € a été allouée à la commune de CORMES par le Fonds National de Prévention pour l'évaluation des risques professionnels des agents. Madame CRUCHET-GIRARD précise que cette subvention devra être demandée avant le 5 août 2017 sur présentation du document unique et du programme d'actions. De cet fait, Madame CRUCHET-GIRARD donne lecture du programme d'actions transmis également pour avis au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

**SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune de CORMES n'est pas encore équipée en signature électronique pour sa comptabilité. Monsieur le Maire souligne qu'il existe deux solutions : une gratuite délivrée par la DDFIP mais contraignante et une plus simple mais onéreuse (proposition Berger Levrault – Segilog : contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés = 95 € HT / an pendant 3 ans + certificats = 450 € HT pour 3 ans + la mise en service = 680 € HT). Monsieur le Maire précise que cette dépense n'était pas prévue au budget 2016 et que la solution gratuite conviendrait. Le conseil municipal valide la solution gratuite par la DDFIP. Une demande sera faite dans ce sens à Madame Hélias, Comptable.

**DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la délibération n°55 du 12 juillet 2016 doit être rapportée étant donné que les écritures comptables pour l'amortissement sont liées et s'équilibrent logiquement.

Monsieur le Maire propose, de ce fait, l'ajustement suivant :

- Article 6811 dotations aux amortissements + 8 792 €
- Article 280422 privé – bâtiments et installations + 8 792 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Accepte l'ajustement de crédits proposé par Monsieur le Maire, à savoir :

- Article 6811 dotations aux amortissements + 8 792 €
- Article 280422 privé – bâtiments et installations + 8 792 €

Autorise Monsieur le Maire à procéder à cet ajustement.

### **RAPPORT ACTIVITES 2015 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Monsieur le Maire présente brièvement le rapport d'activités 2015 de la communauté de communes de l'hisne sarthoise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Approuve ce rapport

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la réalisation du PLUi, un cahier de concertation est ouvert en mairie pour recevoir les questions et observations des habitants de Cormes.

### **CONVENTION OPAH**

Monsieur le Maire avise ses collègues que la convention pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat est consultable à la communauté de communes de l'hisne sarthoise du 4 octobre 2016 au 4 novembre 2016.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Gouvernance Communauté de Communes* : elle s'effectuera à 55 sièges malgré l'intervention d'élus pour une gouvernance à 62 sièges.
- *Regroupement d'écoles* : ce projet est définitivement abandonné par les services de l'éducation nationale.
- *Vente de chemins* : Monsieur Didier BOULAY est intéressé par l'acquisition du Chemin Rural n°5 et il est envisagé de vendre le Chemin d'Exploitation situé sur la RD1 au propriétaire riverain. Affaire à suivre
- *Temps de trajet école/restaurant scolaire* : visite sur site par les commissions concernées pour apporter des propositions.
- *Chemin de la Foultière* : visite sur site de la commission voirie pour constater l'état du chemin après travaux
- *Budget communal* : étude en cours pour économiser sur certains chapitres
- *Projet de commune nouvelle* : affaire à suivre
- *Projet éolien* : rendez-vous lundi 17 octobre 2016
- *Dalles amortissantes* : acquisition et pose de dalles amortissantes autour de la structure située dans la cour de l'école maternelle
- *Eclairage public* : visite de contrôle et changement d'ampoules effectués, en attente d'un devis de la société CRT pour d'éventuelles interventions
- *11 novembre* : Mathieu ALBERT, vice-président de la commission « fêtes et vie associative », informe ses collègues de l'avancement de l'organisation
- *Bulletin municipal* : Mathieu ALBERT, vice-président de la commission « bulletin municipal » rappelle la réunion du 14 octobre 2016
- *Vœux* : Mathieu ALBERT, vice-président de la commission « fêtes et vie associative », précise que la date est à définir
- *Fibre optique* : Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, déléguée communautaire, rend compte de la réunion relative à la fibre optique
- *Église* : Monsieur Lebray propose que soit installé des cages à proximité de l'église pour récupérer les œufs de pigeon
- *Déviations* : Monsieur Gérard CHAUVEL demande si la commune a des informations quant au projet de déviation, Monsieur le Maire répond par la négative.

Fin de séance : 20 h 50